

Projet d'évaluation du lycée Léon Blum

Préambule

Tendre vers l'égalité de traitement de l'ensemble de nos élèves est un principe fondamental du lycée Léon Blum. Les classes sont constituées de manière homogène entre elles, pour garantir à chacun et chacune les mêmes conditions de réussite. Les nouvelles modalités d'attribution du baccalauréat, avec 40% de l'examen au titre du contrôle continu, nous amènent à nous doter d'un projet commun d'évaluation. Pour le construire, l'équipe pédagogique du lycée Léon Blum a travaillé par enseignement, et en concertation entre tous les enseignements, pour définir la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal, dans le cadre règlementaire fixé au niveau national. Les éléments du projet s'appliquent dans un cadre normal de fonctionnement de l'établissement. Une absence prolongée d'un enseignant et d'un élève, une période d'enseignement à distance ou d'enseignement hybride provoquée par le contexte sanitaire peuvent se produire entraîneront de nécessaires adaptations.

Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu. Cette évaluation répond à plusieurs principes :

- L'égalité de traitement dans chaque enseignement
- Le respect des attendus des programmes d'enseignement
- L'élève doit savoir quand il sera évalué, sur quoi il sera évalué, et selon quels critères. L'élève sait qu'il peut être évalué en début de cours ou durant la séance sur sa maîtrise de la leçon. Toutes les notes n'ont pas à être intégrées dans la moyenne, toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note.
- L'élève est évalué dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral. Il sait que certaines évaluations peuvent être communes à plusieurs classes.
- Les moyennes retenues doivent être significatives : elles se composent de plusieurs notes. Ces notes peuvent relever de l'évaluation formative, qui prend sa place en cours d'apprentissage, ou de l'évaluation sommative, qui atteste un niveau de maîtrise des attendus. Le poids respectif des évaluations formatives et des évaluations sommatives est précisé pour chaque discipline.
- Seules les moyennes significatives sont reportées sur le bulletin. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est organisée au sein de l'établissement.

Le projet d'évaluation du lycée Léon Blum explique, pour chaque discipline, comment ces principes s'appliquent au sein de l'établissement. Il établit un cadre commun, dans lequel s'exerce la liberté pédagogique de l'enseignant(e) : l'évaluation des élèves est de leur compétence et de leur responsabilité. Il est révisable tous les ans.

Modalités d'attribution du baccalauréat (session 2023)

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

NB : en EPS, le coefficient 6 est appliqué uniquement sur la moyenne des 3 notes obtenues lors des 3 CCF réalisés en classe de terminale.

Prise en compte des enseignements optionnels

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Un élève qui a une seule option aura un total sur 104 coefficients au baccalauréat au lieu de 100 : sa moyenne finale sur 20 sera égale à la somme des notes coefficientées divisée par 104 : sa moyenne ne pourra donc pas être supérieure à 20/20

Prise en compte des moyennes annuelles

La note de contrôle continu (arrondie au dixième de point supérieur) correspond à l'**évaluation chiffrée annuelle** de l'élève, **attribuée** par le professeur, **entérinée** en conseil de classe, transmise aux familles dans les bulletins trimestriels, **inscrite** dans le LSL

Une **commission académique d'harmonisation** se réunit à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal et examine les moyennes de CC des établissements.

Pour l'histoire-géographie, la LVA, la LVB et l'enseignement scientifique (voie générale) et les mathématiques (STMG)

- moyenne des moyennes trimestrielles pour chaque année du cycle terminal (classe de 1^{ère} : coeff 3 et classe de Tale : coeff 3)

Pour l'enseignement moral et civique

- moyenne annuelle pour chaque classe (coeff 1 pour la 1^{ère} et coeff 1 pour la Tale)

Pour l'EDS non poursuivi en Terminale

- moyenne des moyennes trimestrielles de la classe de 1^{ère} (coeff 8)

Mesures transitoires pour l'année 2022

Pour la session 2022, les candidats conservent le bénéfice des notes qu'ils ont obtenues en classe de première au cours de l'année 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Cette conservation des notes s'opère à due proportion des coefficients qui leur étaient attribués.

Ainsi, leurs coefficients s'organisent comme suit, s'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1re	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5	5		5
Total	22,5	17,5	40	23,3	16,7	40

Organisation du contrôle continu au lycée Léon Blum

Il est rappelé que ces dispositions s'appliquent dans un cadre normal de fonctionnement de l'établissement, en dehors de périodes prolongées d'absence imprévues ou d'enseignement à distance et hybride provoquée par le contexte sanitaire.

Série Générale

Disciplines du Tronc commun	Niveau	Nature des évaluations	Nombre minimal évaluations chiffrées/trimestre	Poids des évaluations formatives dans la moyenne	Poids des évaluations bilans dans la moyenne
Enseignement Scientifique	Première	évaluations diverses par discipline + évaluation interdisciplinaire + projet scientifique	4	au maximum 60%	au minimum 40%
	Terminale	évaluations diverses par discipline + évaluation interdisciplinaire	3	au maximum 60%	au minimum 40%
Enseignement moral et civique	Première	Travaux à l'écrit ou à l'oral	1		
	Terminale	Travaux à l'écrit ou à l'oral	1		

Education Physique et Sportive	Première	En fin de cycle (grille évaluation commune)	1	20	80
	Terminale	Certificative (Référentiel validé)	1	40 (trimestre) 20 (CCF)	60 (trimestre) 80 (CCF)
Français	Première	Travaux écrits et oraux (1 oral minimum par semestre) qui comporteront des exercices type bac et des évaluations autres (connaissances, appropriation etc)	3	au maximum 70%	au minimum 30%
Histoire Géographie	Première	Question problématisée, analyse de documents, production graphique et pour le formatif: contrôle de connaissances à l'écrit et à l'oral	3	Au maximum 40% sur les contrôles de connaissances à l'écrit et à l'oral	Au minimum, 60% aux épreuves de type bac
	Terminale	Question problématisée, analyse de documents, production graphique et pour le formatif: contrôle de connaissances à l'écrit et à l'oral	3	Au maximum 40% sur les contrôles de connaissances à l'écrit et à l'oral	Au minimum, 60% aux épreuves de type bac
LV A&B	Première	compétences et connaissances (écrit et oral)	3	50%	50%

	Terminale	compétences et connaissances (écrit et oral)	3	50%	50%
Philosophie	Terminale	évaluations écrites et/ou orales qui comporteront des exercices type bac et des évaluations autres (connaissances, appropriation...)	3	Au maximum 70%	Au minimum 30%
EDS	Niveau	Nature des évaluations	Nombre minimal évaluations chiffrées/trimestre	Poids formatif dans la moyenne	Poids sommatif dans la moyenne
Arts Plastiques	Première		3		
	Terminale		3		
Histoire Géo - Géopolitique	Première	Composition, étude de documents et pour le formatif: contrôle de connaissances à l'écrit et à l'oral	3	Au maximum 40% sur les contrôles de connaissances à l'écrit et à l'oral	Au minimum, 60% aux épreuves de type bac
	Terminale	Composition, étude de documents et pour le	3	Au maximum 40% sur les	Au minimum,

		formatif : contrôle de connaissances à l'écrit et à l'oral		contrôles de connaissances à l'écrit et à l'oral	60% aux épreuves de type bac
Humanités-Littérature-Philosophie	Première	évaluations écrites et/ou orales qui comporteront des exercices type bac et des évaluations autres (connaissances, appropriation...)	2 lettres + 2 philo	Au maximum 70%	Au minimum 30%
	Terminale	évaluations écrites et/ou orales qui comporteront des exercices type bac et des évaluations autres (connaissances, appropriation...)	2 lettres + 2 philo	Au maximum 70%	Au minimum 30%
Langue Littérature et Culture Étrangère - Anglais	Première	compétences et connaissances (écrit et oral)	3	50%	50%
	Terminale	compétences et connaissances (écrit et oral)	3	25%	75%
Mathématiques	Première	tous types d'évaluations	3	au maximum 60%	au minimum 40%

	Terminale	tous types d'évaluations	3	au maximum 60%	au minimum 40%
Numérique et Sciences Informatiques	Première	Projets, exercices de programmation, questions de cours, devoirs sur table, exposés	3	Les projets devraient représenter autour de 25% de l'évaluation. Quelques évaluations de cours représentent un faible pourcentage du total.	
	Terminale	Projets, exercices de programmation, questions de cours, devoirs sur table, exposés	3	Les projets devraient représenter autour de 25% de l'évaluation. Quelques évaluations de cours représentent un faible pourcentage du total.	
Physique- Chimie	Première	connaissances, point méthode, QCM, exercice type bac, question ouverte, compétences expérimentales/démarche scientifique, compte-rendu écrit/oral ...	3	Environ 60% évaluations-bilans Environ 20% évaluation en cours de formation Environ 20% compétences expérimentales/démarche scientifique	
	Terminale	connaissances, point méthode, QCM, exercice type bac, question ouverte, compétences expérimentales/démarche scientifique, compte-rendu écrit/oral ...	3	Environ 60% évaluations-bilans Environ 20% évaluation en cours de formation Environ 20% compétences expérimentales/démarche scientifique	

Sciences Economiques et Sociales	Première	Evaluations de divers types, par exemple : test de connaissances, QCM, devoir type bac, travail sur document, activité méthodologique, évaluation de l'implication (prise de note, activités en cours, participation orale, attitude et concentration en classe, travail préparatoire fait à la maison, apprentissage du cours, matériel), exposé, devoir maison... Les devoirs maison seront facultatifs.	3	<p>Les évaluations ne sont pas distinguées selon le critère formatif/sommatif mais en fonction des modalités suivantes : activités type bac, note d'implication, autres.</p> <p>Une part significative de l'évaluation portera sur les activités type bac. Elle pourra varier selon les trimestres et sera dans tous les cas harmonisée par niveau.</p>
	Terminale		3	
Sciences de la Vie et de la Terre	Première	<p>> Évaluations régulières des compétences expérimentales.</p> <p>> Évaluations régulières des connaissances.</p>	Suffisamment pour que l'enseignant estime que la moyenne soit significative	<p>Une part significative de l'évaluation sera appuyée aux compétences expérimentales pour correspondre au mieux à la répartition attendue à l'épreuve terminale de spécialité SVT : 25% de compétences expérimentales et 75% de connaissances.</p>
	Terminale			

Série Technologique

Disciplines du Tronc commun	Niveau	Nature des évaluations	Nombre minimal évaluations chiffrées/trimestre	Poids formatif dans la moyenne	Poids sommatif dans la moyenne
Enseignement moral et civique	Première	Travaux à l'écrit ou à l'oral	1		
	Terminale	Travaux à l'écrit ou à l'oral	1		
Education Physique et Sportive	Première	En fin de cycle (grille évaluation commune)	1	20	80
	Terminale	Certificative (Référentiel validé)	1	40 (trimestre) 20 (CCF)	60 (trimestre) 80 (CCF)
Droit et Economie	Première	oraux (exposé et/ ou argumentations et/ ou participation), compétences, connaissances,	4	25 à 40%	60 à 75%
	Terminale	oraux (exposé et/ ou argumentations et/ ou participation),	4	25 à 40%	

		compétences, connaissances,			
Français	Première	Travaux écrits et oraux (1 oral minimum par semestre) qui comporteront des exercices type bac et des évaluations autres (connaissances, appropriation etc)	3	Au maximum 70%	Au minimum 30%
Histoire Géographie	Première	Questions et analyse de documents.	2	Au maximum 40% sur les contrôles de connaissances à l'écrit et à l'oral	Au minimum, 60% aux épreuves de type bac
	Terminale	Questions et analyse de documents	2	Au maximum 40% sur les contrôles de connaissances à l'écrit et à l'oral	Au minimum, 60% aux épreuves de type bac
LV A&B	Première	compétences et connaissances (écrit et oral)	3	50%	50%
	Terminale	compétences et connaissances (écrit et oral)	3	50%	50%

Mathématiques	Première	tous types d'évaluations	3	au maximum 60%	au minimum 40%
	Terminale	tous types d'évaluations	3	au maximum 60%	au minimum 40%
Philosophie	Terminale	évaluations écrites et/ou orales qui comporteront des exercices type bac et des évaluations autres (connaissances, appropriation...	3	Au maximum 70%	Au minimum 30%
Disciplines du Tronc commun	Niveau	Nature des évaluations	Nombre minimal éval chiffrée/trimestre	Poids formatif dans la moyenne	Poids sommatif dans la moyenne
Management des organisations	Première	oraux (exposé et/ ou argumentations et/ ou participation), compétences, connaissances,	3	25 à 40%	60 à 75%
Mercatique	Terminale	oraux (exposé et/ ou argumentations et/ ou participation), compétences, connaissances,	2 (1er semestre) 4 (2nd semestre)	25 à 40%	60 à 75%
Ressources Humaines et Communication	Terminale	oraux (exposé et/ ou argumentations et/ ou participation),	2 (1er semestre) 4 (2nd semestre)	25 à 40%	60 à 75%

		compétences, connaissances,			
Sciences de Gestion et Numérique	Première	oraux (exposé et/ ou argumentations et/ ou participation et Etude de gestion), compétences, connaissances,	3	25 à 40%	60 à 75%
Management Sciences de gestion et numérique	Terminale	oraux (exposé et/ ou argumentations et/ ou participation et/ou Grand oral), compétences, connaissances	3	25 à 40%	60 à 75%

Les aménagements et dispenses pour les candidats en situation de handicap

Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu prennent en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des PAP, PAI et PPS. En fonction des capacités d'organisation de l'établissement, certains aménagements (comme le temps supplémentaire) peuvent être remplacés par une adaptation du barème et / ou du nombre d'exercices du devoir.

Les dispositions relatives à la dispense et à l'aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves de langue vivante à l'examen du baccalauréat s'appliquent aux travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu.

Gestion de la fraude

S'agissant des épreuves terminales, les cas de fraude sont pris en charge par la commission de discipline du baccalauréat.

S'agissant des évaluations organisées dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et de l'équipe de direction et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur du lycée. Article 9 : « un devoir non remis sans excuse valable, une copie blanche rendue le jour du contrôle, une copie manifestement entachée de tricherie (ce qui peut donner lieu en outre à une décision d'ordre disciplinaire), ou encore un travail dont les résultats sont objectivement nuls, peuvent justifier la note « zéro » ».

Gestion de l'absentéisme et modalités de rattrapage

Si un élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire à la constitution de la moyenne, et / ou si l'enseignant(e) considère que la moyenne n'est pas assez représentative, une évaluation de rattrapage est organisée par l'établissement à l'intention de l'élève, sur le créneau du vendredi de 16h à 18h. Le professeur informe l'élève et la famille par mail, une semaine avant, du créneau de rattrapage sur lequel il est convoqué et de la nature de l'évaluation. Si l'élève a cours sur ce créneau, la participation au rattrapage est considérée comme prioritaire. La participation à ce rattrapage est indiquée sur Pronote avec la mention « Rattrapage ». L'absence éventuelle à un cours du fait du rattrapage n'est pas comptabilisée dans le bilan des absences.

En cas d'absence injustifiée à ce devoir de rattrapage, le devoir est considéré comme « non-rendu » et rentré ainsi dans le logiciel de notes. La justification éventuelle de l'absence au rattrapage est examinée par l'équipe de direction. **En aucun cas un devoir auquel l'élève a normalement participé ne peut faire l'objet d'un rattrapage.**

Si l'élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements : l'établissement organise une évaluation ponctuelle, dite « **épreuve de remplacement** » :

- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de première : passage de cette épreuve durant le premier trimestre de terminale sur le programme de 1^{ère}
- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de terminale : passage avant la fin de l'année de terminale, sur le programme de terminale
- La note est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.
- Si l'absence à cette épreuve de remplacement est dûment justifiée, l'élève est de nouveau convoqué.
- Si l'absence est injustifiée, la note « zéro » est attribuée.